

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ
RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA CÔTE-DE-GASPÉ TENUE À L'HÔTEL DE
VILLE DE MURDOCHVILLE, LE MERCREDI 12 JUIN 2019 À 17 H**

Sont présents : Daniel Côté, préfet et maire de Gaspé
Délisca Ritchie Roussy, maire de Murdochville
Noël Richard, maire de Grande-Vallée
Michèle Fournier, maire de Cloridorme
Nelson O'Connor, représentant de Gaspé

TOUS MEMBRES FORMANT QUORUM

ET : Bruno Bernatchez, directeur général
Martine Denis, secrétaire de direction

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le préfet, monsieur Daniel Côté, déclare la réunion ouverte à 17 h.

**2. RÉSOLUTION 19-74 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION
RÉGULIÈRE DU 12 JUIN 2019**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la réunion régulière du 12 juin 2019 soit et est adopté avec les modifications apportées, le tout devant se lire comme suit :

1. Ouverture de la réunion et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour de la réunion régulière du 12 juin 2019 et inscription à affaires nouvelles, s'il y a lieu
3. Adoption du procès-verbal de la réunion régulière du 15 mai 2019

A) Gestion financière et administrative et ressources humaines

4. Acceptation des déboursés du mois de mai 2019
5. Fonds d'aide aux initiatives régionales (FAIR), volet 4 – Autorisation de signature
6. Adoption du rapport d'activités du Fonds de développement des territoires 2018-2019
7. Répartition du budget RénoRégion 2019-2020
8. Demande d'augmentation des budgets du programme RénoRégion
9. Avis de motion : Règlement 19-207 : Règlement modifiant le règlement 17-201 : Règlement relatif au traitement des membres du conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé)
10. Projet de règlement 19-207 : Règlement modifiant le règlement 17-201 : Règlement relatif au traitement des membres du conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé)

11. Autorisation de déposer une demande d'aide financière pour l'élaboration d'une politique *Municipalité amie des aînés* à l'échelle de la MRC

B) Aménagement – Urbanisme et Environnement

12. Programme d'aménagement durable des forêts – Planification annuelle 2019-2020

C) Développement socioéconomique

13. État des programmes d'aide financière
14. Demande de renouvellement des Fonds locaux d'investissement et de prolongement de la période d'amortissement

D) Autres dossiers

15. Nomination d'un représentant au sein du conseil d'administration du Centre d'appels d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ)
16. Nomination d'un représentant au sein du comité de gestion incendie du Centre d'appels d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ)
17. Nomination d'un représentant au sein du conseil d'administration de l'AFOGÎM
18. Affaire nouvelle :
 - a) Certificat de conformité : Règlement 1156-11-39 amendant le règlement de zonage 1156-11 de la Ville de Gaspé
19. Période de questions pour le public
20. Ajournement ou levée de la réunion

3. RÉSOLUTION 19-75 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DU 15 MAI 2019

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la réunion régulière du 15 mai 2019 soit et est adopté.

4. RÉSOLUTION 19-76 : ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE MAI 2019

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE les déboursés du mois de mai 2019 suivant : MRC : 208 975,94 \$ et TNO : 407,55 \$ soient adoptés.

5. RÉSOLUTION 19-77 : FONDS DAIDE AUX INITIATIVES RÉGIONALES (FAIR), VOLET 4 – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT le volet 4 du Fonds d'aide aux initiatives régionales;

CONSIDÉRANT que la somme dévolue pour le soutien au développement des municipalités locales est répartie comme suit :

Cloridorme :	10 000 \$
Gaspé :	40 000 \$
Grande-Vallée :	10 000 \$
Murdochville :	10 000 \$
Petite-Vallée :	10 000 \$

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Michèle Fournier

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé autorise le préfet à signer le protocole d'entente du Fonds d'aide aux initiatives régionales avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation.

6. RÉSOLUTION 19-78 : ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES 2018-2019

CONSIDÉRANT que la MRC doit, en vertu de l'article 20 de l'entente relative au Fonds de développement des territoires, produire et adopter un rapport d'activités pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019;

CONSIDÉRANT que ce rapport doit être déposé sur le site web de la MRC et envoyé au ministre à titre informatif, et ce conformément à l'entente;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Nelson O'Connor

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC adopte le rapport d'activités 2018-2019 du Fonds de développement des territoires.

7. RÉSOLUTION 19-79 : RÉPARTITION DU BUDGET RÉNORÉGION 2019-2020

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de répartir entre les cinq municipalités l'enveloppe budgétaire allouée par le gouvernement du Québec pour le programme RénoRégion, exercice 2019-2020;

CONSIDÉRANT que l'enveloppe totale est de 156 000 \$ pour 2019-2020;

CONSIDÉRANT que chaque dossier peut obtenir jusqu'à 12 000 \$ pour la réalisation des travaux;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé répartisse l'enveloppe 2019-2020 du programme RénoRégion tel que suit :

Gaspé :	7
Grande-Vallée :	3
Petite-Vallée :	1
Cloridorme :	1
Murdochville :	1

QUE le conseil de la MRC confirme que la liste des priorités RénoRégion soit celle établie par chacune des cinq municipalités et que l'inspecteur en fonction réalise les dossiers à partir des demandeurs qui auraient déposé leur demande auprès de leur municipalité respective.

8. RÉOLUTION 19-80 : DEMANDE D'AUGMENTATION DES BUDGETS DU PROGRAMME RÉNORÉGION

CONSIDÉRANT que le budget accordé à la MRC de La Côte-de-Gaspé pour le programme RénoRégion de 2019-2020 est de 40 % inférieur au budget de l'année précédente;

CONSIDÉRANT que cette mesure d'aide à la rénovation s'adresse aux personnes démunies et avec peu de ressources;

CONSIDÉRANT que les besoins dépassent largement les budgets accordés;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé demande à la ministre des Affaires municipale et de l'Habitation de revoir à la hausse les budgets du programme RénoRégion.

9. AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT 19-207 : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 17-201 : RÈGLEMENT RELATIF AU TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ

Avis de motion est par la présente donné par la conseillère de comté Michelle Fournier que lors de la prochaine réunion du conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé sera présenté pour adoption le règlement numéro 19-207 : Règlement modifiant le règlement 17-201 : Règlement relatif au traitement des membres du conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé.

Le présent avis est donné en vertu de l'article 445 du Code municipal du Québec.

Le règlement numéro 19-207 a pour but de permettre à la MRC de rembourser les frais de déplacements des élus pour assister aux séances publiques de la MRC, et ce conformément à la Loi sur le traitement des élus municipaux.

De plus, une dispense de lecture est demandée étant donné qu'une copie du projet de règlement numéro 19-207 a été remise à chaque membre du conseil de la MRC avec le présent avis.

10. RÉSOLUTION 19-81 : PROJET DE RÈGLEMENT 19-207 : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 17-201 : RÈGLEMENT RELATIF AU TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ

CONSIDÉRANT que la Loi sur le traitement des élus municipaux permet au conseil de la MRC de fixer la rémunération du préfet et des autres membres du conseil;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion accompagné d'un projet de règlement a été donné avec dispense de lecture à la séance du 12 juin 2019;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Michèle Fournier

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé adopte le projet de règlement numéro 19-207 : Règlement modifiant le règlement 17-201 : Règlement relatif au traitement des membres du conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé.

11. RÉSOLUTION 19-82 : AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS À L'ÉCHELLE DE LA MRC

CONSIDÉRANT que le Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux procède actuellement à un appel de projet pour la réalisation de nouvelles politiques familiales ou le renouvellement des politiques actuelles;

CONSIDÉRANT que les cinq municipalités de la MRC sont ou seront en renouvellement de leur politique;

CONSIDÉRANT qu'une politique *Municipalité amie des aînés* à l'échelle de la MRC serait complémentaire à celles des municipalités locales et permettrait de les consolider;

CONSIDÉRANT qu'un partage de ressources et une plus grande concertation serait alors possible avec les municipalités locales;

CONSIDÉRANT que la Ville de Gaspé a déjà déposé sa demande d'aide financière, mais que la MRC peut travailler en concertation avec elle;

CONSIDÉRANT que le fait de ne pas avoir de politique *Municipalité amie des aînés* pourrait empêcher les municipalités d'avoir accès à certains programmes;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé autorise le directeur général à déposer une demande d'aide financière auprès du Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux pour l'élaboration d'une politique *Municipalité amie des aînés* à l'échelle de la MRC;

QUE le conseil de la MRC désigne madame Délisca Ritchie Roussy en tant que responsable du dossier aînés pour la MRC;

QUE le conseil de la MRC désigne le directeur général, monsieur Bruno Bernatchez, pour le suivi de la demande, la signature de la convention et la transmission de la reddition de comptes;

QUE la présente demande couvre les municipalités de Grande-Vallée, Petite-Vallée, Cloridorme et Murdochville.

12. RÉSOLUTION 19-83 : PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS – PLANIFICATION ANNUELLE 2019-2020

CONSIDÉRANT l'Entente de délégation de la part du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) pour 2018-2021;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Nelson O'Connor

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé approuve la planification annuelle 2019-2020 pour les étapes de mise en œuvre du programme d'aménagement durable des forêts.

13. ÉTAT DES PROGRAMMES D'AIDE

Point d'information.

Les conseillers prennent connaissance du document qui a été remis.

14. RÉSOLUTION 19-84 : DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DES FONDS LOCAUX D'INVESTISSEMENT ET DE PROLONGEMENT DE LA PÉRIODE D'AMORTISSEMENT

CONSIDÉRANT que l'entente relative à la gestion du Fonds local d'investissement (FLI) avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation prend fin le 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT que le pacte fiscal actuel prendra fin le 31 mars 2020;

CONSIDÉRANT que les négociations en vue de la signature d'une nouvelle entente entre le gouvernement et les municipalités sont en cours;

CONSIDÉRANT que l'entente actuelle du FLI permet essentiellement des prêts sur une période de 5 ans;

CONSIDÉRANT qu'avec la combinaison du FLI et du Fonds local de solidarité FTQ, la MRC peut accorder des prêts jusqu'à hauteur de 250 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'un prêt à cette hauteur est difficile à rembourser par une entreprise dans un délai de 5 ans en raison de la pression sur les liquidités de l'entreprise;

CONSIDÉRANT que de nombreux partenaires financiers, dont le réseau des SADC, peuvent accorder un délai de 10 ans pour le remboursement des prêts;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé demande au ministère de l'Économie et de l'Innovation de renouveler à long terme les ententes des Fonds locaux de développement et de permettre aux MRC, ou à leur organisme délégataire le cas échéant, de pouvoir accorder des prêts avec une période de remboursement pouvant aller jusqu'à 10 ans.

15. RÉOLUTION 19-85 : NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE D'APPELS D'URGENCE DES RÉGIONS DE L'EST DU QUÉBEC (CAUREQ)

CONSIDÉRANT que le CAUREQ tiendra son assemblée générale annuelle le 5 juillet prochain et y procédera à la nomination de ses administrateurs;

CONSIDÉRANT que les mandats sont d'une durée de deux ans;

CONSIDÉRANT que le mandat actuel de la MRC se termine le 5 juillet prochain;

CONSIDÉRANT que madame Délisca Ritchie-Roussy est actuellement la représentante de la MRC au sein de ce conseil;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Nelson O'Connor

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de la Côte-de-Gaspé désigne madame Délisca Ritchie Roussy pour représenter la MRC de La Côte-de-Gaspé au sein du conseil d'administration du CAUREQ.

16. RÉOLUTION 19-86 : NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DU COMITÉ DE GESTION INCENDIE DU CENTRE D'APPELS D'URGENCE DES RÉGIONS DE L'EST DU QUÉBEC (CAUREQ)

CONSIDÉRANT que le mandat du représentant de la MRC se termine lors de l'AGA du CAUREQ le 5 juillet prochain;

CONSIDÉRANT que monsieur Bruno Lévesque à titre de préventionniste, est actuellement le représentant de la MRC à ce comité;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de la Côte-de-Gaspé désigne monsieur Bruno Lévesque pour représenter la MRC de La Côte-de-Gaspé au sein du comité de gestion incendie du CAUREQ.

17. RÉSOLUTION 19-87 : NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AFOGÎM

CONSIDÉRANT que les MRC de La Côte-de-Gaspé et de La Haute-Gaspésie détiennent conjointement un siège au sein du conseil d'administration de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (AFOGÎM);

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un mandat de deux ans pour l'année 2019-2021;

CONSIDÉRANT que les deux MRC ont convenu d'un système d'alternance des représentants et que monsieur Noël-Marie-Clavet, maire de Petite-Vallée, est le représentant sortant;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Michèle Fournier

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC désigne monsieur Magella Émond pour représenter la MRC de La Côte-de-Gaspé au sein du conseil d'administration de l'AFOGÎM.

18. AFFAIRE NOUVELLE :

A) RÉSOLUTION 19-88 : CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 1156-11-39 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1156-11 DE LA VILLE DE GASPÉ

CONSIDÉRANT que en vertu de l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la municipalité régionale de comté doit établir la conformité du règlement aux objectifs du schéma et aux dispositions du document complémentaire, ou de le désapprouver le cas contraire;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Ville de Gaspé a adopté le règlement 1156-11-39 le 3 juin 2019;

CONSIDÉRANT l'analyse de conformité;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ le conseiller de comté Noël Richard

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé :

- approuve la conformité du règlement 1156-11-39;
- adopte la présente résolution approuvant le règlement 1156-11-39;
- autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à délivrer un certificat de conformité à la municipalité.

19. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

Aucune question n'est posée.

20. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA RÉUNION

Sur proposition de monsieur Noël Richard, la réunion est levée à 17 h 5.

Daniel Côté
Préfet

Bruno Bernatchez, MBA, AdmA
Directeur général